



# RÈGLEMENT INTERNE FOOTBALL CLUB RATHELOT GARDE RÉPUBLICAINE

## Article 1 - Présentation

L'activité «FOOTBALL» est proposée par le Club Rathelot Garde républicaine. Elle est pratiquée au terrain de football de la caserne Rathelot, celui des bords de seine et sur les terrains extérieurs pour les matchs.

Le responsable de l'activité est : Sébastien SPASARO

Les animateurs sont : Sébastien SPASARO, Jérémy BESSON, Raphaël PAUCHET, François ASCENCIO, Vincent DELANGE, Franck ALBOUY, Mounawar SIALI et Alexis BIRCK.

## Article 2 - Participation

La participation à l'activité «FOOTBALL» est soumise à l'adhésion au Club Rathelot Garde républicaine et implique l'acceptation totale de ses statuts et de son règlement intérieur.

L'activité est ouverte à tout adhérents ayant rempli son bulletin de demande d'adhésion et acquitté sa cotisation et ses participations financières. Les personnes déjà adhérentes à un autre club de la défense sont exonérées de la part FCD.

Toute personne souhaitant pratiquer l'activité «FOOTBALL» devra fournir préalablement un certificat médical, de moins d'un an à la date de sa remise, précisant l'absence de contre indication à la pratique de l'activité «FOOTBALL» ou répondre négativement à l'ensemble des rubriques du «Questionnaire Santé-Sport» de la note n°3200/FCD/LICENCES du 1<sup>er</sup> août 2016, Annexe 6 pour une réinscription.

La participation financière de l'activité «FOOTBALL» est de 30€ (militaire, policier et famille) et 40€ (extérieur).

La participation financière de l'activité «FOOTBALL» est de 10€ (enfant de militaire, policier) et 20€ (enfant extérieur).

### **Article 3 - Administration**

L'activité «FOOTBALL» est administrée par le responsable et les animateurs.

Ils doivent :

- Définir et organiser son fonctionnement
- Informer les adhérents
- Communiquer avec les autres activités
- Assurer le lien avec les membres du comité directeur du Club

### **Article 4 - Organisation**

Jours : Mardi et jeudi 9h00 à 12h

Jours : Mercredi 14h00 à 16h

Age : à partir de 18 ans

Age : à partir de 5 ans

### **Article 6 – Consignes particulières**

Enfants :

- tenue adéquate
- petite section chaussure pour Herbe
- grande section chaussures stabilisées assez souple pour jouer sur goudron
- BOUTEILLE D'EAU 1,5L et VESTE pour la fin de l'entraînement!

Adultes :

- libre choix des chaussures en fonction du revêtement

### **Article 7 - Sécurité**

En cas d'évènement risquant de nuire à la sécurité des personnes ou en cas d'appel aux services d'urgences, prévenir le poste de sécurité au n° 01.46.95.65.90.

### **Article 8 – Modification du règlement interne**

Le règlement interne ne peut être modifié que sur proposition du comité directeur, du responsable ou des animateurs de l'activité.

Il est approuvé par le comité directeur avant chaque début de saison (conformément à l'article 19 du règlement intérieur du CRGR).

**Règlement interne approuvé par le comité directeur du CRGR le 04/07/17**

**Le Président  
Rémy COLATOSTI**

